



**CNI**  
**MAIRIE DE DRAVEIL**  
**SERVICE DES AFFAIRES GENERALES**

01 69 52 78 78 / 01 69 52 78 79

**Demande de CARTE NATIONALE D'IDENTITE**  
**Renouvellement de CARTE NATIONALE D'IDENTITE**

**Présence du DEMANDEUR MAJEUR ou MINEUR OBLIGATOIRE**

**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITES**  
**( originaux + photocopies + timbres en cas de perte ou vol + photos )**

HORAIRES : 8 h 30 – 11 h 30 // 13 h 30 – 17 h 30  
Mercredi matin et samedi matin : 8 h 30 – 11 h 00  
FERME les Mercredis et Samedis APRES-MIDI

**Coût :**

- . Pour une première demande, ou si l'ancienne carte est présentée : **gratuit.**
- . Si l'ancienne carte nationale d'identité ne peut pas être présentée ( **perte ou vol** ) : **25 euros en timbre fiscal.**

**Dépôt de la demande :**

La demande est rédigée sur un formulaire délivré uniquement sur place.

**La présence du majeur ou du mineur est exigée lors du dépôt de la demande de CNI.**

**Le mineur doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale ( père, mère, tuteur ).** Dans les autres situations, s'adresser à la mairie.

**La carte d'identité doit être retirée par le parent qui en a fait la demande.**

La demande doit être déposée auprès de la mairie du lieu du domicile. A Paris, la demande peut être déposée auprès de l'antenne de la préfecture de police de l'arrondissement correspondant au domicile.

**Attention :** les ressortissants vivant à l'étranger doivent s'adresser au consulat.

**Durée de validité :** 10 ans.

## FOURNIR LES ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS CI-DESSOUS

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT
<b><u>2 photographies d'identité identiques</u></b> , récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue ( format 35 mm x 45 mm ), date de prise de vue inférieure à 6 mois <b>sans lunettes</b> et <b>ne pas sourire</b>	<b><u>2 photographies d'identité identiques</u></b> , récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue ( format 35 mm x 45 mm ), date de prise de vue inférieure à 6 mois <b>sans lunettes</b> et <b>ne pas sourire</b>
<b><u>Justificatif de domicile ou de résidence de moins de 3 mois au nom du demandeur</u></b> Quittance de loyer non manuscrite, EDF, Avis d'Imposition... <b>OU</b> <b>Justificatif de domicile ou de résidence de l'hébergeant + Attestation de l'hébergeant + Carte d'Identité de l'hébergeant</b>	<b><u>Justificatif de domicile ou de résidence de moins de 3 mois au nom du demandeur</u></b> Quittance de loyer, EDF, Avis d'Imposition... <b>OU</b> <b>Justificatif de domicile ou de résidence de l'hébergeant + Attestation de l'hébergeant + Carte d'Identité de l'hébergeant</b>
<b><u>Pour les MINEURS, Pièce d'Identité du parent présent</u></b>	<b><u>Pour les MINEURS, Pièce d'Identité du parent présent</u></b>
<b><u>Justificatif de nationalité française</u></b> : si les 2 parents sont nés à l'étranger ou si le demandeur ne possède pas de passeport français valide ou expirée depuis moins de 2 ans	<b><u>Justificatif de nationalité française</u></b> : si la carte est expirée depuis plus de 2 ans.
<b><u>Justificatif d'Etat Civil :</u></b> <b><u>Un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois</u></b> Si vous possédez un titre sécurisé ( passeport biométrique ou électronique ) l'acte de naissance n'est pas nécessaire.	<b><u>Justificatif d'Etat Civil :</u></b> <b><u>Un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois est nécessaire</u></b> pour les cartes d'identités en mauvais état, cartonnées ou expirées depuis plus de 2 ans . <b>Pour les personnes dont les cartes sont en cours de validité pas d'extrait d'acte de naissance.</b>
<b><u>Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un deuxième nom</u></b> ( nom d'époux, nom de l'autre parent ) Acte de Décès, Jugement de Divorce	<b><u>Autres pièces à fournir:en cas d'utilisation d'un deuxième nom</u></b> ( nom d'époux, nom de l'autre parent ), fournir acte de décès, jugement de divorce. Les personnes possédant une Carte Nationale d'Identité cartonnée nous fourniront un document avec photo ( permis de conduire, passeport ou autres... )
	<b>Carte Nationale d'identité</b> <b>En cas de perte de la carte nationale d'identité :</b> <b>fournir une déclaration de perte ou vol + 25 € en timbres fiscaux + Documents photos :</b> Permis de conduire, passeports, carte vitale avec photos, carte professionnelle avec photos, attestation carte vitale, diplôme.

